



Procès-verbal de la septième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 17 septembre 2025 à 19 h, au Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 303 et par visioconférence.

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

Mme Myriam Nickner-Hudon	Présidente
Mme Virginie Bernier	Secrétaire
M. Sylvain Simoneau	Administrateur
M. Samuel Yergeau	Administrateur
Mme Élisabeth Bouchard	Administratrice

Membre sans droit de vote

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, District de Saint-Roch–Saint-Sauveur
------------------------	--

ABSENCES

M. Mathieu Montégiani	Vice-président
Mme Morgan Person	Administratrice
Mme Marilyn Wellman	Trésorière

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques
Mme Véronique Demers	Secrétaire de rédaction
M. Simon Guillemette	Conseiller en urbanisme

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 9 personnes assistent à l'assemblée et 5 personnes en visioconférence.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 16 avril (assemblée spéciale), du 18 et 25 juin 2025
4. Période d'information du conseiller municipal
5. Période de questions et commentaires des citoyens
6. Dépôt d'une pétition demandant des mesures d'apaisement de la circulation sur la rue de Verdun
7. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier portant sur l'autorisation personnelle à l'Église évangélique de pentecôte pour l'utilisation de locaux au 810-820, boulevard Charest Ouest
8. Dépôt d'une pétition concernant la vitesse de circulation sur la rue de Verdun
9. Dossiers particuliers du conseil de quartier
 - Table vélo
 - Plan d'action du quartier
 - Balado sur la biodiversité (suivi)
 - Registraire des entreprises
 - Opposition au troisième lien
10. Trésorerie
11. Correspondance
12. Varia
13. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h 05.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION de Mme Virginie Bernier, DÛMENT APPUYÉE par M. Sylvain Simoneau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption des procès-verbaux du 16 avril (assemblée spéciale), du 18 et 25 juin 2025

SUR PROPOSITION de Mme Virginie Bernier DÛMENT APPUYÉE par Mme Myriam Nickner-Hudon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 avril 2025 ainsi que les procès-verbaux des assemblées ordinaires des 18 et 25 juin 2025.

4. Période d'information du conseiller municipal

Le conseiller municipal de Saint-Roch/Saint-Sauveur, M. Pierre-Luc Lachance, aborde les divers sujets suivants.

Lutte contre l'itinérance dans la grande région de Québec — La Ville de Québec a versé plus de 212 000\$ à trois organismes accompagnant les personnes en situation d'itinérance : la Clinique d'accompagnement juridique Droit de cité (Saint-Roch), la Maison Dauphine (Vieux-Québec) et le projet L.U.N.E. (Saint-Roch). La subvention versée à ce dernier organisme lui permettra d'acquérir le bâtiment qui servira d'espace sécuritaire et inclusif dédié aux femmes marginalisées. De plus, la campagne « Un toit avant tout », lancée en avril dernier, a permis d'amasser plus de 3,8 M\$, dépassant l'objectif initial fixé à 3,2 M\$. Cette campagne de financement, lancée par la Ville de Québec et la famille Choquette permettra de soutenir le programme Porte-clés, une initiative mise en œuvre par 9 organismes de la région de Québec dont la mission est de sortir durablement les gens de l'itinérance.

Diminution de la consommation d'eau potable — Malgré l'augmentation de la population depuis 2006, la Ville de Québec enregistre une réduction de 18 millions de mètres cubes dans sa consommation d'eau potable.

Prévention des refoulements d'égout — M. Pierre-Luc Lachance rappelle qu'il existe un programme de subvention dédié aux propriétaires ayant besoin d'installer un système de pompe de puisard. Pour être admissibles, les propriétaires doivent avoir un bâtiment ayant déjà subi des dommages associés à un refoulement d'égouts, à une infiltration d'eau ou à une inondation. La subvention permet de couvrir 100% des coûts admissibles jusqu'à un maximum de 3000 \$ par bâtiment.

Suivi du projet de logement social de la Société John-Howard au 360, rue Cardinal-Taschereau — Les travaux n'ont toujours pas commencé pour le projet de logement social au 360 rue Cardinal-Taschereau. La Société John-Howard est en train de finaliser son plan financier. En suivi aux commentaires des citoyens et des organismes présents lors de l'assemblée publique de consultation du 18 juin dernier, des rencontres d'information et de discussion ont eu lieu entre la Société John-Howard et les organismes à proximité du futur projet.

Côte de la Pente-Douce — En vue d'assurer un maillage optimal avec le Corridor VivaCité (CVC) Marie-de-l'Incarnation, du marquage a été ajouté sur la côte de la Pente-Douce, à la hauteur du virage.

Soutien à l'achat de produits d'hygiène personnelle durable — La Ville de Québec a approuvé 2530 demandes de soutien financier pour l'achat de produits menstruels durables et de couches lavables au courant de l'année 2024. Des fonds sont toujours disponibles pour ce programme visant à réduire la quantité de déchets produits par la Ville.

5. Période de questions et commentaires des citoyens

Vitesse des àVélo — Une campagne a lieu pour réduire la vitesse des àVélo de 30 km/h à 25 km/h afin de retirer l'obligation de porter un casque. Si un usager de àVélo ne porte pas de casque, il risque de devoir payer une contravention de 200\$.

Marquage destiné aux cyclistes — Un citoyen demande si un marquage vert destiné aux cyclistes peut être ajouté au bas des côtes de l'Aqueduc et de Salaberry. M. Pierre-Luc Lachance précise que les cyclistes ne sont pas prioritaires à ces endroits pour des raisons de visibilité et le marquage vert pourrait leur donner un faux sentiment de sécurité.

Mesures de sécurité près des chantiers — Un citoyen demande un renforcement des mesures de sécurité autour des chantiers. M. Pierre-Luc Lachance indique qu'il y a parfois des rubans, des clôtures en métal, mais aussi des clôtures de plastique.

Rue de Verdun — M. Samuel Yergeau fait remarquer qu'il y a du marquage absent sur certains tronçons de la rue de Verdun depuis la fin des travaux en juillet. Des roulettes se garent à l'occasion devant des panneaux d'arrêt où le marquage est absent, ce qui peut entraîner selon lui un enjeu de circulation. Le conseiller de Saint-Roch/Saint-Sauveur assure qu'il fera les demandes nécessaires auprès des instances responsables.

Verdissement sur les sites des projets domiciliaires — La présidente du conseil de quartier de Saint-Sauveur, Mme Myriam Nickner-Hudon, observe que les verdissements sur les sites de projets domiciliaires ne semblent pas adéquats, et qu'il y aurait lieu de corriger la problématique. Elle cite notamment le projet sur la rue Hermine à l'angle de la rue de l'Aqueduc.

Murales urbaines — Mme Myriam Nickner-Hudon souligne l'ajout de trois nouvelles murales en basse-ville : au Service amical basse-ville (570, rue Saint-François Est), au 37, rue Chateauguay et à l'entrée du quartier Saint-Sauveur, sur Charest Ouest (angle rue Saint-Vallier Ouest).

6. Dépôt d'une pétition demandant des mesures d'apaisement de la circulation sur la rue de Verdun

M. Samuel Yergeau, administrateur du conseil de quartier, dépose une pétition de 70 signatures demandant des mesures d'apaisement de la circulation sur la rue de Verdun. La pétition sera envoyée par courriel aux autorités concernées.

7. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier portant sur l'autorisation personnelle à l'Église Évangélique Pentecôte pour l'utilisation de locaux au 810-820, boulevard Charest Ouest

L'Église Évangélique Pentecôte souhaite obtenir les autorisations requises pour relocaliser son lieu de culte dans le quartier St-Sauveur. La communauté chrétienne louait jusqu'à tout récemment un espace à Quebec High School, mais les rassemblements religieux sont maintenant interdits dans les établissements scolaires en vertu des nouvelles dispositions de la Loi sur la laïcité.

Les nouveaux locaux que souhaite occuper l'Église Évangélique Pentecôte sont situés au sous-sol du 810-820, boulevard Charest Ouest. Les périodes de culte ont lieu les samedis et dimanches et réunissent une centaine de fidèles. Le zonage actuel ne permet pas les rassemblements religieux dans la zone 15034Cb où se situe le local. La modification réglementaire proposée vise à octroyer une autorisation personnelle d'une durée de 100 ans à l'Église Évangélique Pentecôte - Québec pour exercer un usage du groupe P2 équipement religieux. Cette autorisation n'est pas transférable.

Les administrateurs du conseil de quartier St-Sauveur recommandent unanimement d'approuver ce projet de règlement.

8. Dossiers particuliers du conseil de quartier

• Table de concertation Vélo

Dans le cadre des élections municipales, la Table de concertation vélo des Conseils de quartier a transmis un questionnaire concernant le cyclisme utilitaire aux différents partis afin de recueillir et partager leurs réponses sur les réseaux sociaux. En prévision des prochaines élections des membres de l'exécutif de la Table, un appel d'intérêt des membres a eu lieu.

• Plan d'action du quartier

Un comité sera formé en vue de lancer en novembre le sondage à la population pour l'élaboration du plan d'action du conseil de quartier.

- **Balado sur la biodiversité**

Aucun financement supplémentaire n'a été trouvé pour soutenir le volet recherche/animation du balado sur la biodiversité en basse-ville. Le budget actuel de 3000 \$ servira essentiellement au volet technique/montage/mixage réalisé par CKIA FM. Un comité sera formé en octobre pour développer le projet et le mener à terme.

- **Registraire des entreprises du Québec —**

Mme Virginie Bernier indique qu'une mise à jour annuelle et une mise à jour courante ont été complétées sur le site web du Registraire des entreprises. Toutefois un suivi doit être fait quand au paiement des frais pour la mise à jour annuelle.

- **Opposition au troisième lien**

Mme Myriam Nickner-Hudon présente un projet de résolution adopté par le conseil de quartier Vanier concernant l'arrivée potentielle du 3^e lien dans le quartier industriel St-Malo. Puisque les autres administrateurs n'ont pas eu l'occasion de relire et retravailler le projet de résolution, il est décidé de reporter à une rencontre ultérieure le vote.

9. Trésorerie

RÉSOLUTION 25-07-01

Concernant le paiement du procès-verbal du 17 septembre 2025

SUR PROPOSITION DE Mme Myriam Nickner-Hudon, DÛMENT APPUYÉE par M. Sylvain Simoneau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de verser un montant de 125\$ à Mme Véronique Demers pour le travail de rédaction du procès-verbal de la séance du mercredi 17 septembre 2025.

RÉSOLUTION 25-07-02

Concernant le remboursement de frais pour une rencontre de travail

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de rembourser à M. Samuel Yergeau un montant de 43,69\$ lié à une rencontre de travail du conseil de quartier de Saint-Sauveur du mercredi 10 septembre 2025.

10. Trésorerie

S.O.

11. Varia

Un citoyen propose de souligner de manière festive le départ du conseiller sortant Pierre-Luc Lachance en guise de reconnaissance pour le travail accompli au sein du district Saint-Roch-Saint-Sauveur.

12. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 20h26.

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le mercredi 15 octobre 2025.

Mme Myriam Nickner-Hudon

Mme Virginie Bernier

Présidente

Secrétaire

Autorisation personnelle à l'Église Évangélique de Pentecôte pour l'utilisation du 810-820, boulevard Charest Ouest

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à Église Évangélique de Pentecôte - Québec pour l'utilisation du lot numéro 5 340 687 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q.556.

Activité de participation publique



Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Saint-Sauveur

Date et heure

Mercredi 17 septembre 2025, 19 h

Lieu

Centre communautaire Édouard-Lavergne (390, rue Arago Ouest – Salle 300)

Déroulement de l'activité

1. Ouverture de l'assemblée publique de consultation et de demande d'opinion;
2. Présentation du contexte réglementaire et des modifications à la réglementation d'urbanisme proposées par un intervenant de la Ville;
3. Période de questions et commentaires du public;
4. Période de questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur;
5. Formulation de l'opinion du conseil de quartier de Saint-Sauveur;
6. Fin de l'assemblée publique de consultation et de demande d'opinion;
7. Reprise de l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil de quartier.

Activités réalisées à la demande du conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

Description du projet

L'Église Pentecostale Church Québec a entamé des démarches afin de relocaliser ses activités au sous-sol du bâtiment au 810-820, boulevard Charest Ouest. L'usage n'est présentement pas autorisé dans la zone. Il est proposé de modifier le règlement afin d'autoriser le requérant, par autorisation personnelle d'une durée de 100 ans, à y exercer un usage du groupe P2 équipement religieux.

Modifications réglementaires

Le projet de règlement R.C.A.1V.Q.556 propose d'ajouter une section et les articles suivants au Chapitre XX du règlement R.C.A.1V.Q.4 :

SECTION XLI

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DE PENTECÔTE – QUÉBEC – LOT NUMÉRO 5 340 687 DU CADASTRE DU QUÉBEC

995.129. Malgré une disposition contraire du présent règlement ou du Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme, R.V.Q.1400, autre qu'une norme prévue au chapitre XXV, Église Évangélique de Pentecôte – Québec est autorisée à opérer numéro 5 340 687 du cadastre du Québec aux fins d'y exercer un usage du groupe P2 *équipement religieux*.

En outre, pour l'exercice de l'usage prévu au premier alinéa, aucun nombre minimal de cases de stationnement ne s'applique.

995.130. L'autorisation visée à l'article 995.129 a effet pour une durée de 100 ans à compter de l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à Église Évangélique de Pentecôte – Québec pour l'utilisation du lot numéro 5 340 687 du cadastre du Québec*, R.C.A.1V.Q.556.

995.131. Les droits conférés par la présente section à Église Évangélique de Pentecôte – Québec ne sont pas transférables.

Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=941>

Participation

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Virginie Bernier, secrétaire
- Myriam Nickner-Hudon, présidente
- Sylvain Simoneau, administrateur
- Élisabeth Bouchard, administratrice
- Samuel Yergeau, administrateur

Membre du conseil municipal

- Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal du district électoral de Saint-Roch–Saint-Sauveur

Personne-ressource de la Ville

- Simon Guillemette, conseiller en urbanisme, Gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Dave G. Pelletier, conseiller en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Personne-ressource pour le projet (partie requérante)

- Pastor Didier Kokora

Participation du public

- 13 personnes, dont 5 administrateurs du conseil de quartier et 6 personnes en ligne

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Saint-Sauveur recommande unanimement au conseil d'arrondissement **d'adopter** le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à Église Évangélique de Pentecôte – Québec pour l'utilisation du lot numéro 5 340 687 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q.556.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	5	Accepter la demande Recommander aux autorités municipales concernées d'adopter le projet de règlement
B.	0	Refuser la demande Recommander aux autorités municipales concernées de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander aux autorités municipales concernées d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	5	

Questions et commentaires du public et des administrateurs du conseil de quartier

Lors de cette assemblée publique de consultation, M. Simon Guillemette, conseiller en urbanisme de la Ville de Québec, a expliqué le contexte réglementaire de ce projet. Les représentants du requérant, présents pour l'occasion, ont apporté quelques précisions. Les participants ont eu l'occasion d'échanger et de partager leurs idées et leurs préoccupations.

- Une personne demande combien de personnes assistent généralement aux rencontres de culte. Évoquant la disponibilité d'une splendide l'Église dans Saint-Sauveur, il demande si ce lieu n'a pas été envisagé.

***Le représentant du requérant** indique qu'à peu près une centaine de personnes y assistent. Il précise que l'urgence les incite à rapidement choisir un emplacement, indiquant que leur départ de Quebec High School a déjà amené quelques membres de leur communauté à se disperser depuis. Malgré la disponibilité d'églises catholiques, il indique avoir déjà entrepris, en vain, des démarches dès 2020.*

- Une personne souhaite savoir si l'église prévoit devenir propriétaire du lieu.

***Le représentant du requérant** précise qu'il ne serait que locataire des espaces au sous-sol, un commerce étant situé au-dessus et étant en opération tous les jours de 7 h à 17 h. Si la modification réglementaire est autorisée, il prévoit en faire la location pour 5 ans.*

- Une personne administrant le conseil de quartier se demande s'il y a une raison particulière pour laquelle le quartier est si propice aux églises.

***Le représentant du requérant** indique que dans leur cas, c'est une question d'opportunité. Il mentionne que c'est peut-être en réponse à un appel de Saint-Sauveur, qui était dans la prétrise, tout en spécifiant que le site présente de belles commodités en plus de n'être situé qu'à cinq minutes du lieu de culte qu'ils occupaient précédemment.*

- Une personne administrant le conseil de quartier demande pourquoi on doit procéder par autorisation personnelle et non en appliquant une modification permanente sur la zone.

***Le conseiller en urbanisme** indique que cette procédure permet de réduire les délais de modification réglementaire en autorisant spécifiquement, au moyen d'une demande d'autorisation personnelle, cet usage à l'endroit désiré.*

- Une personne administrant le conseil de quartier souhaite la bienvenue en basse-ville aux représentants du requérant présents, soulignant qu'il s'agit d'une belle façon d'occuper le lieu choisi si leur communauté le trouve pertinent et saluant sa proximité des parcours de transport en commun.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale ainsi qu'au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Réalisation du rapport

Date

Le 19 septembre 2025

Rédigé par

M. Dave G. Pelletier, conseiller en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Approuvé par

Mme Myriam Nickner-Hudon, présidente du conseil de quartier de Saint-Sauveur